



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 20 Février 2008**

<b>Date de la convocation</b> <b>13 février 2008</b>	<b>Heure de la séance</b> <b>18 heures</b>	<b>Lieu de la séance</b> <b>Salle du Parc</b> <b>à la Communauté de Communes du</b> <b>Clermontois</b>
<b>Présents :</b>  M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, M. Jean Marie FERRIERES, Mme Françoise REVERTE Aspiran M. Alain MATHIEU, Cabrières Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Jacques BORE, M. Sylvain MALBEC, M Jean Louis BAUDAILLER, Canet M. Jean Claude LACROIX, M. Jean Luc GABORIT, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Mme Odile TIERS, Clermont L'Hérault Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M.M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian M Jacques FUZIER, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert .ARNOU, Jean Jacques LEBREAU, Paulhan M.M Jean Luc BIROUSTE, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc Mme Nicole ALESSANDRI		<b>Procuration :</b>  M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA MM. Francis GAIRAUD à M. Alain MATHIEU M. Xavier GARCIA à M Sylvain MALBEC M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE Mme Colette TOUILLIER à M. René GALTIER M. Alain BASCOUL à Mme Odile TIERS MM. Olivier BRUN, à Mme Christiane MIRET M Jean Luc CACERES à M. André RUAS

**Objet : Modification du tableau des effectifs de la Communauté de communes.**

Monsieur BILHAC informe le Conseil communautaire que suite à divers mouvements de personnel sur postes vacants il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté et d'y porter les créations de postes suivants :

**Personnel titulaire :**

- Création d'un poste de conseiller des APS
- Création d'un poste de contrôleur des travaux.
- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

Il ajoute que la commission des finances, réunie le 13 février 2008, a rendu un avis favorable sur cette proposition.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BILHAC et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel Communautaire tel que présenté à compter du **1<sup>er</sup> Mars 2008**

**INDIQUE** que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades.

**DIT** que les crédits nécessaires à ces rémunérations seront inscrits au budget 2008 aux articles et chapitre prévus à cet effet.

**CHARGE** Monsieur Le Président de nommer le personnel dans chacun des nouveaux postes créés dans les conditions réglementaires.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO